



## Vol avec restitution a l'amiable

Par **mae8414**, le **27/03/2011** à **13:39**

Bonjour,  
a la suite d'une soirée qui a degenerée j'ai substitué le telephone portable d'une des personnes avec qui je me trouvais et me suis enfuie. Je precise que j'ai utilisé ce telephone pour appeler un taxi pour rentrer chez moi. Ces personnes connaissant mon dresse m'ont contactées pour me prevenir qu'ils se rendaient immediatement chez moi. Sur le coup de la panique et de mon etat d'ebriété j'ai telephoné a la police qui se se sont rendus en meme temps que les personnes a mon domicile que je venais de rejoindre. J'ai nié avoir pris le telephone portable en presence des agents. Puis j'ai rendu le telephone a son propriétaire en ayant cassé la puce electronique. Je lui ai donné 20 euros de dedommagement a l'amiable mais peut il quand meme me poursuivre ? Qu'est ce que je risque ?  
Merci de votre reponse

Par **corima**, le **27/03/2011** à **14:34**

C'est sa parole contre la votre, rien ne prouve que c'est vous qui lui avez rendu, il peut tres bien l'avoir retrouvé par la suite

Par **mae8414**, le **27/03/2011** à **14:43**

Merci pour votre reponse. Cependant en cas de poursuites (ce dont je doute..) ai-je plutot interet a avoué lui avoir pris puis rendu ou soutenir ne l'avoir jamais eu en ma possession ? Sachant que 2 temoins m'ont vu lui rendre lorsqu'il s'est rendu chez moi ?

Par **corima**, le **27/03/2011** à **17:36**

Aie ! S'il y a des temoins, c'est votre parole contre celle de 3 personnes, ce n'est plus la meme chose.

Bon, de toutes les façons, l'objet a ete restitué et m'etonnerait qu'on prenne sa plainte. On porte plainte pour vol d'un objet qui a disparu, m'etonnerai que la police se prenne le chou à prendre une plainte pour un objet rendu

Par **mae8414**, le **27/03/2011** à **17:45**

Je vous remercie. Je pense également que cela en restera la, cependant ayant endommagé sa puce electronique, j'espere ne pas avoir d'ennuis avec l'assurance de sa compagnie de mobile (s'il en a une) car il va evidemment vouloir recuperer une puce neuve..

Par **corima**, le **27/03/2011** à **20:49**

La prochaine fois evitez de boire ou de trop boire, il ne resulte jamais rien de bon avec l'alcool ;)